



CREPS | REIMS
Formations • Haut niveau | S P O R T



LIVRET DU SPORTIF

2022 / 2023



CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107, 51054 Reims cedex

La Région
Grand Est


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

☎ : 03.26.86.70.10
@ : cr051@creps-reims.sports.gouv.fr
www.creps-reims.fr

SOMMAIRE

Mot de la Direction	1
Vos interlocuteurs du département Haut Niveau.....	2
Structures sportives	3
Projet de vie	4
Projet sportif	5
Projet scolaire et de formation	6
Suivi médical	7
Vie quotidienne	9
Vos outils d'information	12
Plan du CREPS	14
Accès CREPS de Reims	15

Le CREPS de Reims vous souhaite la bienvenue et le meilleur pour la saison 2022-2023

MOT DU DIRECTEUR



Cette nouvelle rentrée 2022-2023 s'ouvre sous l'autorité d'un ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques de plein exercice.

Il aura pour mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement en faveur du développement de la pratique sportive, du sport de haut niveau et de la haute performance sportive, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette saison, c'est aussi la mise en œuvre opérationnelle de la maison régionale de la performance de l'ANS (Agence Nationale du Sport) au sein des CREPS, maison qui s'emploiera au service de tous les sportifs en priorisant tout d'abord ceux du très Haut Niveau et de la Haute performance pour répondre aux prochaines échéances, puis ceux qui représenteront la France sur les compétitions de référence pour la prochaine olympiade.

Cette saison c'est aussi l'optimisation de notre projet de performance suite à l'obtention du label « Grand Insep » ; le CREPS reste un outil efficient au service des sportifs qui permet de « bien entraîner, bien se former, bien se soigner, et bien vivre. »

Enfin, l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement olympique et paralympique, les fédérations sportives, le monde économique et l'établissement «Centre de Ressources d'Expertise de la Performance Sportive» de Reims ont la volonté d'œuvrer ensemble, et il appartient surtout à chacun et tous de s'engager avec force, vigueur et respect pour obtenir les résultats escomptés.

Je vous souhaite une excellence saison sportive et l'accomplissement de vos rêves. »

Michel LEROUX

VOS INTERLOCUTEURS

DEPARTEMENT HAUT-NIVEAU

Rentrée 2022 / 2023



Michel LEROUX
Directeur du CREPS

03.26.86.70.11
direction@creps-reims.sports.gouv.fr



Fabien POIS
Directeur adjoint du CREPS

03.26.86.70.27
direction@creps-reims.sports.gouv.fr



Vincent PHELIZOT
Responsable du département HN

03.26.79.08.38 / 06.82.23.93.50
vincent.phelizot@creps-reims.sports.gouv.fr



Anne-Laure PARADIS
Adjointe département HN

03.26.86.73.13 / 06.80.45.48.87
anne-laure.paradis@creps-reims.sports.gouv.fr



Stéphanie MEDVES
Secrétaire - Administratif

03.26.86.70.14
stephanie.medves@creps-reims.sports.gouv.fr



Marie-Ange AUBRIOT
Infirmière

03.26.86.70.20 / 06.87.92.52.52
marie-ange.aubriot@creps-reims.sports.gouv.fr



Séverine DELANGLEZ
Coordinatrice suivi scolaire dans
le secondaire

06.74.64.98.85
css@creps-reims.sports.gouv.fr

EN ATTENTE
Coordinateur suivi scolaire dans
le secondaire

03.26.79.08.37 / 06.46.22.26.18
css@creps-reims.sports.gouv.fr



Pauline GAUTIER
CHNHP suivi socio-professionnel

06.80.45.51.83 / 03.26.25.49.52
pauline.gautier@creps-reims.sports.gouv.fr



Pierre VIEILHOMME
Responsable de l'internat

03.26.86.74.84 / 07.78.41.86.41
internat@creps-reims.sports.gouv.fr



**Equipe des surveillants
coordonnateurs**

06.32.37.70.37
internat@creps-reims.sports.gouv.fr



Pierre VIDAL
CHNHP en charge de l'accompagnement
paralympique et analyse de la performance

06.16.96.31.11 / 03.26.25.49.60
pierre.vidal@creps-reims.sports.gouv.fr



Brice LATRUFFE
Préparateur physique

06.46.90.03.62
brice.latruffe@creps-reims.sports.gouv.fr



Stéphane LIMOUZIN
Préparateur mental

06.60.11.07.72 / 03.26.86.70.17
stephane.limouzin@creps-reims.sports.gouv.fr

STRUCTURES SPORTIVES

La validation des Projets de Performance des Fédérations (PPF) distinguent deux programmes :

Les structures d'excellence



Pôle France SPORT ADAPTÉ ATHLETISME

Hervé DEWAELE

06.76.10.02.77

herve.dewaele@ffsa.asso.fr



Pôle France SPORT ADAPTE FOOTBALL

Hervé DEWAELE

06.76.10.02.77

herve.dewaele@ffsa.asso.fr



Pôle France Relève ESCRIME

Jérôme ROUSSAT

06.25.18.17.48

jerome.roussat@gmail.com



Pôle national de préparation olympique en ATHLÉTISME

Benjamin CROUZET

06.88.07.49.14

crouzet.benjamin@wanadoo.fr

Les structures d'accession



Centre National d'ATHLÉTISME

Lionel VANDENHAUTE

06.12.15.56.27

lvandenhautte@athlelarge.fr



Pôle Espoirs HANDBALL

ROBIN VINOT

07.75.23.23.84

5600000.rvinot@ffhandball.net

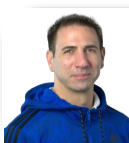


Pôle Espoirs JUDO

Alexandre PIGOROT

06.63.41.60.25

a-pigorot@orange.fr



Pôle Espoirs BASKET-BALL

Johann ZIOLKOWSKI

06.61.24.79.11

j.ziolkowski@lrgb.fr



Centre Fédéral de TENNIS

Anthony PETIT

06.26.96.45.08

anthonymacenroe@gmail.com



Pôle Espoirs FOOTBALL

Gilles THIEBLEMONT

06.19.12.78.18

gthieblemont@lgef.fff.fr



Centre Régional de TRIATHLON

Maxime HUTTEAU

07.62.98.51.51

hmax51@hotmail.com



Structure Nationale Relève SPORTS DE GLACE

Véronique PIERRON

06.63.66.29.17

vperron@ffsg.org



CHAMPAGNE BASKET MASCULIN

Geoffroy MENU

06.01.23.39.44

sportif@ccrbasket.com

Deux structures non reconnues dans les PPF des fédérations



CENTRE DE RESSOURCE ET D'ENTRAÎNEMENT TENNIS

Anthony PETIT

06.26.96.45.08

anthonymacenroe@gmail.com



CHAMPAGNE BASKET FÉMININ

Germain SOULIER

06.33.20.41.70

germain.soulier2@gmail.com



MA VIE DE SPORTIF

Faire partie d'une structure sportive implantée au CREPS de Reims, c'est s'inscrire dans une démarche de performance et d'excellence.

Concilier mes différents projets (sportif, scolaire ou de formation) doit être une ambition et un véritable projet de vie dans lequel je peux m'épanouir et prendre du plaisir. **Cela implique, en tant que sportif :**

- ✓ Une quantité d'entraînement relativement importante mais qui demeure adaptée à mon âge, mon niveau sportif et ma discipline sportive. Cela représente ainsi entre 10 et 30 heures d'entraînement par semaine selon ces critères.
- ✓ Des journées bien remplies et parfois intenses. Je peux donc optimiser mon temps la semaine, le week-end et lors des vacances mais aussi prendre le temps de me reposer ; la récupération faisant partie de la performance.
- ✓ Une vie en collectivité riche et intense que je partage à l'internat, en cours, en études, à l'entraînement, en compétition ou en stages avec d'autres sportifs qui ont également cette même passion du sport.
- ✓ Une autonomie qui se construit au fur et à mesure de mon parcours en sollicitant les personnes qui m'accompagnent au quotidien (parents, entraîneurs, personnels du CREPS).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00	réveil	réveil	réveil	réveil	réveil
8h00	formation scolaire ou universitaire	formation scolaire ou universitaire	formation scolaire ou universitaire	formation scolaire ou universitaire	formation scolaire ou universitaire
9h00		temps libre		temps libre	
10h00		entraînement		entraînement	
11h00					
12h00	repas	repas	repas	repas	repas
13h00	formation scolaire ou universitaire				entraînement
14h00					
15h00					
16h00	goûter				
17h00	entraînement				
18h00	soins médicaux et repas				
19h00					
20h00	études ou tutorats obligatoires pour les collégiens et lycéens				
21h00	coucher				
22h00					

***Cet emploi du temps est susceptible d'être différent en fonction de ma discipline sportive ou de ma formation.**



PROJET SPORTIF

ACTEUR D'UN PROJET PARTAGÉ

Je suis l'acteur principal de mon projet qui est avant tout construit avec mes entraîneurs et conjointement avec ma famille et l'équipe du CREPS afin de me permettre de concilier mes projets sportifs et de formation (scolaire, universitaire) :

- Je suis encadré par des entraîneurs formés et diplômés.
- Mon entraîneur met une appréciation dans le bulletin scolaire trimestriel pour les élèves scolarisés dans le secondaire dans le réseau d'établissements partenaires.
- Mon entraîneur m'évalue à chaque trimestre ou semestre sur des critères (résultats, évolution, investissement...) et met une appréciation via le tableau de bord du PSQS.

MES CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT

Le CREPS met à disposition :

- ✓ Des installations sportives de qualité.
- ✓ Des installations spécifiques d'entraînement.
- ✓ Des installations de préparation physique : salles de musculation.
- ✓ Une installation dédiée à la récupération
- ✓ Du matériel sportif ou de préparation physique adapté.



OUTILS POUR PERFORMER A DISPOSITION DES ENTRAÎNEURS ET DES SPORTIFS

Préparation mentale :

- Suivi assuré par **Stéphane LIMOUZIN**, préparateur mental.
- L'objectif est d'améliorer les ressources mentales et de gérer les contraintes rencontrées à l'entraînement ou en compétitions telles que la fixation d'objectifs ou la gestion des moments importants.
- Séances individuelles ou collectives avec les sportifs et les entraîneurs.

Préparateur physique / Réathlétisation

- Suivi assuré par **Brice LATRUFFE**, préparateur physique.
- L'objectif est de développer les qualités physiques (endurance, force, vitesse, souplesse) propres à chaque sport et à chaque sportif.
- Réathlétisation

C'est mon entraîneur qui sollicite les intervenants dans le cadre de ma préparation



PROJET SCOLAIRE ET DE FORMATION

L'élève sportif est acteur de son projet scolaire ou de formation. Il dispose d'outils et de personnes ressources pour l'aider dans la réussite de son double projet :

- Un suivi et un accompagnement individualisé assurés par les coordinateurs du suivi scolaire ou l'adjointe du département du sport de haut niveau ou la CHNHP.
- Un réseau d'établissements partenaires du CREPS qui offre un choix de formation pour construire un projet cohérent, adapté à ses motivations et à son projet sportif. **C'est ma famille qui est responsable de mon inscription scolaire.**
- Des emplois du temps aménagés et / ou aménageables. Des reports d'examen sont également envisageables pour des raisons sportives.
- Un dispositif d'allègement ou de globalisation de l'EPS pour les collégiens et lycéens (hors CRET et Champagne Basket Féminin).
- Des études obligatoires encadrées en journée et / ou en soirée pour les collégiens et lycéens.
 - ✓ Collégiens : **études obligatoires de 20h00 à 21h00 les lundis, mardis et jeudis.**
 - ✓ Lycéens : **études obligatoires de 20h30 à 21h30 les lundis, mardis et jeudis**
Un temps d'étude en chambre est prévu tous les mercredis.
- Un dispositif de tutorat assuré par des professeurs : soutien individuel, tutorat disciplinaire, rattrapage de cours et préparations aux examens.
- L'accès au Centre de Documentation Multimédia (CDM) du CREPS avec espace de travail, outils informatiques et prêt de matériel.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10H00 -11H45 12H30 - 18H30	10H00 -11H45 12H30 - 18H30	10H00 -11H45 12H30 - 18H30	10H00 -11H45 12H30 - 18H30	10H00 -11H45 12H30 - 16h00





1) Le service médical :

Le service médical du CREPS, qui a la mission d'assurer les soins et la prévention de chaque pensionnaire lui permettant de s'épanouir dans son projet sportif et dans sa vie personnelle, est composé:

- D'une infirmière diplômée, Marie Ange AUBRIOT qui coordonne le service médical
- D'une équipe médicale pluridisciplinaire : médecins du sport, kinésithérapeutes du sport, ostéopathes, podologue, diététicienne et psychologue

2) Organisation :

- Le service médical est **ouvert dès 7h30** en période scolaire principalement:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 12h00 16h00 - 20h00	7h30 - 12h00 16h30 - 20h00	7h30 - 10h00 14h00 - 19h30	7h30 - 12h00 16h30 - 20h00	7h30 - 12h30

- Présence systématique d'un médecin et kiné pendant les entraînements.
- Les intervenants médicaux et paramédicaux sont présents 1 à 2 fois dans la semaine selon un planning établi.
- L'infirmière gère la **prise de rendez vous** de toute l'équipe médicale.
- Le responsable de structure **coordonne le suivi médical** de ses sportifs

3) Accueil et soins :

- En semaine :

Accueil et orientation à 7h30 (du lundi au vendredi) par l'infirmière:

- Prise en charge : premiers soins, orientation vers l'équipe médicale avec prise de RDV pour consultations
- Dispense de cours, d'entraînement, d'EPS si nécessaire
- Information à l'équipe du haut niveau (surtout les référents du suivi scolaire), l'entraîneur et vous les parents (selon l'urgence)

- Le week-end ou en période de vacances scolaires :

Toute **consultation ou blessure extérieure (stage, compétitions), évènement particulier (familial ou autres)** doivent être signalés **à l'infirmière et à l'entraîneur** pour un meilleur suivi médical.

👉 **Si votre enfant est malade le week-end** et ne peut suivre les cours ou les entraînements, il est préférable de le garder chez vous et de consulter votre médecin traitant.

4) Le dossier médical :

Le dossier médical de chaque pensionnaire sera désormais informatisé (logiciel informatique ASKAMON) dans le but de concourir à la prévention médicale en améliorant la coordination des soins, la prévention des risques et le suivi médical entre les différents personnels médicaux et paramédicaux.



SUIVI MÉDICAL

5) La consultation médicale :

Un médecin et un kinésithérapeute référents par structure

En cas de blessure sur le site du CREPS :

a) le sportif est pris en charge par le médecin présent : premiers soins (si besoin prise de RDV pour des examens complémentaires radios, IRM ou pharmacie à la charge des parents) et éventuellement prise en charge par un kiné.

b) le sportif voit ensuite le médecin référent avec les résultats des éventuels examens pour la suite de la prise en charge.

Veiller à respecter les consignes données par le médical car c'est bien le médecin qui donne le feu vert pour la reprise d'activités.

6) Ma surveillance médicale règlementaire (S.M.R.) :

La réglementation établie par le ministère chargé des sports prévoit une **surveillance médicale règlementaire** obligatoire qui vise notamment à prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive. En tant que sportif listé ou entrant dans une structure je dois passer un ensemble d'examens et de tests médicaux codifiés. Le service médical du CREPS assure, pour le compte des fédérations, les examens de base de la surveillance médicale qui sont enregistrés dans le dossier médical et consultable par les médecins.



ATTENTION certaines fédérations peuvent demander d'autres examens complémentaires!

ACTIONS DE SENSIBILISATION

- Tout sportif licencié à une fédération peut être contrôlé. Des contrôles inopinés sanguins et urinaires diligentés par l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) peuvent avoir lieu au sein du CREPS pendant les entraînements.
- La liste des produits interdits et des médicaments contenant une substance interdite est consultable sur le site internet de l'AFLD : <https://www.afld.fr>
- Les sportifs ayant pris des substances dopantes encourent des sanctions sportives prononcées par leur fédération sportive. **Le service médical du CREPS doit impérativement être informé de tout traitement en cours ou envisagé.**
- Des actions de sensibilisation à destination des sportifs sont organisées sur les thématiques suivantes : bizutage et violences, lutte contre le dopage, lutte contre le racisme et les discriminations, jeux de paris en ligne.

AMPD.FR

LE SITE
DES ANTIENNES MÉDICALES
DE PRÉVENTION DU DOPAGE

**Antenne Médicale de Prévention
du Dopage (AMPD)**

TEL : 03.83.15.78.21
(du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45)

Mail : b.chenuel@chru-nancy.fr



**Victimes de violences
sexuelles dans le sport**
Appelez le

08 VICTIMES
0 8 8 4 2 8 4 6 3 7

Codé d'un appel local, 7 jours sur 7, de 9h à 21h



TEL :
06.70.12.21.94

Mail :
grandest.colosse@gmail.com



VIE QUOTIDIENNE

INTERNAT

Accompagnement :

- ✓ Une équipe de surveillants d'internat et d'externat présents 7 jours / 7 week-end et vacances compris.
- ✓ Accompagnement par les surveillants vers les établissements scolaires (collégiens), pour des examens médicaux, des sorties...
- ✓ Pointage nominatif plusieurs fois par jour et notamment **au coucher à 21h30 pour les collégiens, à 22h pour les lycéens**. Après ces horaires, le sportif est tenu de rester dans sa chambre.
- ✓ Les sportifs post-bac ne font pas l'objet d'un pointage (à l'exception des mineurs).
- ✓ Les téléphones portables de tous les collégiens internes seront récupérés systématiquement par les surveillants à l'heure du pointage et restitués le lendemain matin lors du passage du sportif au petit déjeuner. Pour ce faire, chaque sportif devra indiquer son nom et prénom sur son téléphone.

Pour les lycéens, cette mesure pourra être mise en place si une utilisation abusive est constatée.

MA CHAMBRE

- Je me munis de ma clé pour accéder à ma chambre (**en cas de perte, elle me sera facturée 23€**).
- Chambre simple (avec salle de bain partagée) ou double avec mobilier (lit, armoire, étagères).
- Chambre accessible en journée, le week-end et **sur demande de l'entraîneur** en période de vacances
- Un état des lieux est réalisé à mon entrée et à ma sortie et également à chaque départ en vacances.
- Un chèque de caution de 100 euros est demandé et **encaissé** au cours du premier trimestre. Il sera restitué lors du départ définitif du sportif. Par ailleurs, toute dégradation sera facturée.
- Des malles sont à disposition pour entreposer mes affaires dans la bagagerie pendant mes vacances.
- J'ai accès à l'ascenseur uniquement quand je suis blessé (badge fourni par l'infirmière) et lors de mon arrivée avec mes sacs de sports
- Le ménage de ma chambre est assuré une fois par semaine et le changement des draps une fois tous les 15 jours.

Je suis pensionnaire et non locataire de la chambre qui m'est affectée uniquement par le responsable de l'internat. Des changements de chambres peuvent être décidés en cours d'année par le responsable de l'internat en accord avec le responsable sportif. Je serai informé avec ma famille en cas de changement de chambre.



VIE QUOTIDIENNE

RESTAURATION

Les horaires d'ouverture du self (susceptibles d'être modifiés) :

Petit déjeuner : de 6h20 à 8h30 en semaine et de 7h00 à 10h00 le week-end en période scolaire.

Déjeuner : de 11h45 à 13h00

Dîner : Lundi et mercredi de 18h45 à 20h15

Mardi et jeudi de 18h45 à 20h00

Vendredi, samedi et dimanche de 18h30 à 19h45



Je me munis de ma carte de self pour accéder au restaurant. En cas de perte, elle me sera facturée 10€

ANIMATION

Des temps de convivialité et de concertation sont organisés tout au long de l'année par l'équipe du département haut niveau.

Des espaces de détente

- ✓ Une salle de jeux vidéos accessible sur réservation.
- ✓ Une salle de détente avec baby-foot, palet flottant, télévision et une table de tennis de table.
- ✓ Une cafétéria disposant d'un espace TV avec de nombreuses chaînes de sport et d'une fontaine à eau.

Des temps d'animations

- ✓ Des sorties culturelles seront organisées durant l'année en semaine, comme le week-end
- ✓ Des activités seront organisées au sein même du CREPS (Films, retransmissions sportives ...).
- ✓ Des soirées festives organisées par et pour les pensionnaires : «soirée des internes» avant les vacances de Noël et soirée des «sportifs de l'année» fin mai début juin.





LES DÉMARCHES À RÉALISER EN CAS D'ABSENCE

Pour tous les sportifs (externe, interne, demi-pensionnaire) :

- Tous les cas d'absence du sportif modifiant les horaires de prise en charge du CREPS doivent être justifiés par mail.
- **Les responsables légaux informent par mail le responsable de l'internat** : internat@creps-reims.sports.gouv.fr, et mettent en copie **le responsable de structure** et les coordinateurs du suivi scolaire du CREPS de REIMS si impact sur la scolarité et les temps périscolaires : css@creps-reims.sports.gouv.fr
- Il convient de préciser le motif d'absence (retour tardif, départ anticipé, maladie ...) ainsi que la période précise d'absence (avec horaires).

Pour les internes en cas de départ de l'internat :

- Pour les internes 5 jours : le permanent quitte le CREPS le vendredi et revient le dimanche soir avant le repas ou après le repas avant 21h30 pour les collégiens et 22h pour les lycéens.

A la rentrée, les familles informent la vie quotidienne des horaires annuels de départ et de retour de l'enfant. Pour toutes modifications de jours ou horaires de départ et de retour, un mail est à envoyer au responsable de l'internat et au responsable de structure.

- Pour les internes 7 jours : le permanent reste au CREPS. Pour toutes demandes de départ de l'internat, un mail est à envoyer au responsable de l'internat et au responsable de structure.

LES DÉMARCHES À RÉALISER EN CAS DE SORTIE

- Les demandes de sortie en semaine (exceptionnelles, hors impératif scolaire ou sportif) doivent être réalisées **24h avant la sortie en semaine** et **avant vendredi 12h pour celles du week-end**. Les demandes seront étudiées et validées (ou non) par les responsables (internat, structure et CSS).

- Pour adresser ces demandes vous pouvez :

Adresser une demande au responsable de l'internat

par mail : internat@creps-reims.sports.gouv.fr

en précisant l'horaire de départ et de retour en prenant en compte que le pointage à l'internat est à 21h30 pour les collégiens et 22h pour les lycéens.
(possibilité de retour jusqu'à 23h le vendredi et le samedi)

OU

Les responsables légaux peuvent se présenter au bureau de la vie quotidienne afin de remplir et signer **une décharge parentale**.

- **NOUVEAU** : Pour les internes 7 jours, il est également possible de remplir une autorisation de sortie weekend annuelle qui devra être co-signée par les responsables légaux et par l'entraîneur.

Au moment de partir, le sportif doit signaler son départ aux surveillants ou au responsable de l'internat (qui se chargeront de vérifier si les étapes précédentes ont bien été réalisées).

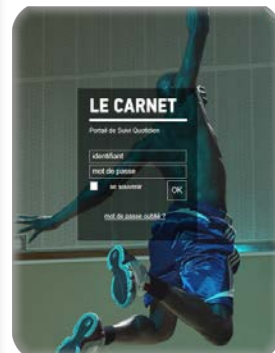


VOS OUTILS D'INFORMATION

Le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)

C'est une plateforme en ligne commune à l'ensemble des sportifs français permettant de :

- Réaliser l'inscription du sportif.
- D'accéder au dossier PSQS via l'identifiant et le mot de passe reçus par retour de mail lors de l'inscription en ligne. Ce mot de passe est personnalisable à tout moment en cliquant sur «**mot de passe oublié**».
- Consulter le profil et les évaluations périodiques du sportif («**tableau de bord**»).
- Consulter le dossier du sportif tout au long de sa carrière.



Le site du CREPS de Reims

<http://www.creps-reims.fr>

Permet de retrouver dans la rubrique «**haut niveau**» :

- Des informations sur le sport de haut niveau.
- Les structures accueillies.
- Le livret du sportif dans la rubrique «**CREPS**», «**Documents utiles**»



Les réseaux sociaux :

Retrouvez l'actualité sportive du CREPS sur :



creps_reims







@crepsdereimsofficiel





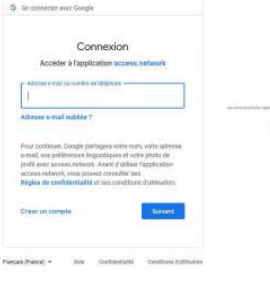

@creps_reims

Se connecter au wifi au CREPS de Reims

CONNEXION AU RÉSEAU WIFI CREPSREIMS PAR MAIL

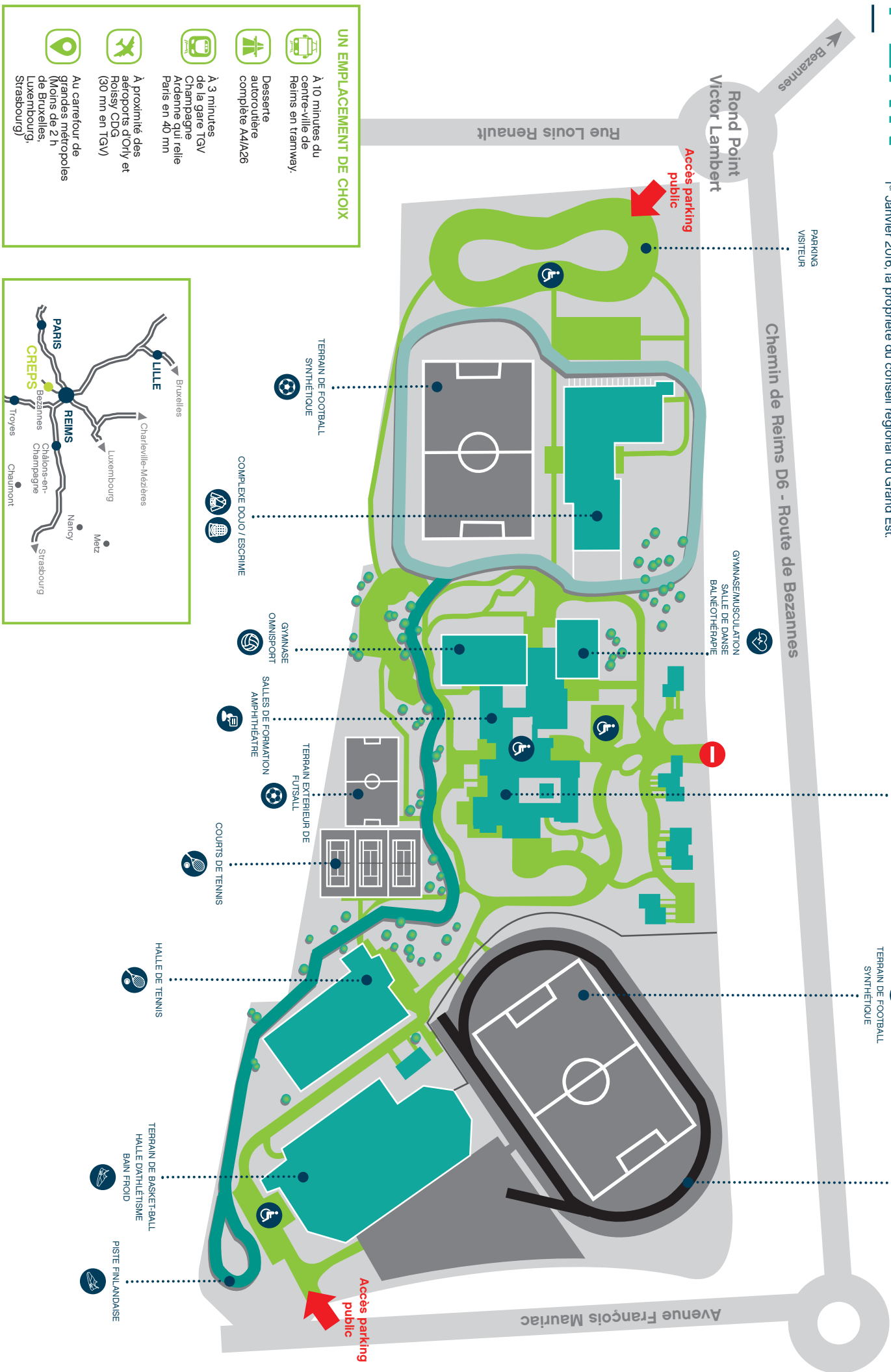
<p>1</p> 	<p>Le portail Ucopia propose plusieurs modes d'enregistrement, via vos comptes de réseaux sociaux 1 ou par mail 2</p>	<p>2</p>  <p>Lorsque vous vous enregistrez par mail saisissez votre nom et votre prénom ainsi qu'une adresse mail valide et cliquez sur «s'enregistrer»</p>
<p>3</p> 	<p>Gardez cette page ouverte et ouvrez-en une nouvelle, vous avez 3 min pour aller sur votre boîte mail pour récupérer l'identifiant et le mot de passe envoyés par ucopia</p> <p>Parfois le mail ucopia envoyé peut se retrouver dans vos mails indésirables !</p>	<p>4</p>  <p>L'identifiant et le mot de passe récupérés, retournez sur la première page, faites «déconnexion» si les 3 min ne sont pas terminées et entrez-les en n'oubliant pas de valider la charte. Vous voilà connecté !</p> <p>Cette page doit toujours rester ouverte si vous la fermez, votre connexion sera coupée</p> <p>A 23h59 tous les comptes sont supprimés</p>

CONNEXION AU RÉSEAU WIFI CREPSREIMS VIA RÉSEAUX SOCIAUX

<p>1</p> 	<p>Le portail Ucopia propose plusieurs modes d'enregistrement, via vos comptes de réseaux sociaux 1 ou par mail 2</p>	<p>2</p>  <p>Lorsque vous vous enregistrez par réseaux sociaux vous devez lire et valider la charte informatique 3</p>
<p>3</p>  <p>Le portail Ucopia vous demandera une autorisation pour se lier à votre compte en affichant un portail spécifique à chaque plateforme.</p>	<p>4</p>  <p>Une fois la connexion établie une page s'affichera celle-ci doit toujours rester ouverte pour pouvoir utiliser Internet. Pensez à ouvrir un nouvel onglet pour surfer</p> <p>A 23h59 tous les comptes sont supprimés</p>	

PLAN

Le CREPS est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est depuis le 1^{er} Janvier 2016, la propriété du conseil régional du Grand Est.





ACCES ROUTIER

Accès par l'autoroute Sortie n°23 « Epernay – Reims Sud »

- ☞ Prendre Reims centre
- ☞ Direction gare Champagne-Ardenne
- ☞ Direction CREPS de Reims
- ☞ Arrivée sur site par le rond-point = parking pour le stationnement de 137 places

Coordonnées GPS : entrer « chemin de Reims 51100 REIMS »



ACCES FERROVIAIRE

⚠ Attention ! Deux gares desservent la ville !

- ☞ Gare TGV Champagne-Ardenne (proche du CREPS de Reims)
- ☞ Gare de Reims (centre-ville)



ACCES TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis la gare Reims-centre-ville :

- ☞ Prendre la ligne A à la station de tramway «**Gare Centre**», direction Hôpital Debré
OU
- ☞ Prendre la ligne B à la station de tramway «**Gare Centre**», direction Gare Champagne TGV
- ☞ S'arrêter à la station Kennedy (9ème station depuis le départ).
- ☞ Prendre l'avenue François Mauriac après le rond-point.
- ☞ Poursuivre dans l'avenue François Mauriac sur environ 350m.

Depuis la gare Champagne-Ardenne à Bezannes:

- ☞ Prendre **la ligne B** à la station de tramway «**Gare Champagne TGV**», direction Gare Centre
- ☞ S'arrêter à la station Kennedy (3ème station depuis le départ).
- ☞ Prendre l'avenue François Mauriac après le rond-point.
- ☞ Poursuivre dans l'avenue François Mauriac sur environ 350m.

Pour plus d'informations sur les horaires : www.citura.fr



ACCES AERIEN

En avion, arrivée à ORLY ou ROISSY, navettes directes pour REIMS.

- ☞ ROUTAIR – 03.26.40.38.28
- ☞ Capitale Champagne – 03.26.54.19.49



ACCES PARKING

Les deux portails (côté rond-point de Bezannes et côté avenue F.Mauriac) permettant d'accéder au CREPS **restent fermés les weekend.**

Ils seront ouverts tous les dimanches entre 17h et 23h afin de permettre aux sportifs de rentrer à l'internat.

En dehors de cette ouverture il sera possible d'accéder au CREPS :

- ☞ via le portillon piéton en face de l'accueil pour les internes 7 jours (une fois leur numéro de téléphone enregistré, il pourront ouvrir le portail avec leur portable).
- ☞ via le portail côté rond-point de Bezannes grâce à un code d'accès numérique. Celui-ci est envoyé toutes les semaines aux responsables de structure qui le transmettront aux sportifs le cas échéant.
- ☞ Enfin si besoin, il sera toujours possible d'accéder au CREPS côté rond-point de Bezannes en appuyant sur l'interphone. Un agent de l'établissement vous ouvrira.